

**Modification n° 1 datée du 6 septembre 2023  
apportée au prospectus simplifié daté du 24 juillet 2023**

**du fonds suivant :**

**Fonds d'obligations de marchés émergents CI  
(parts des séries A, F, I et P)  
(le « fonds »)**

Le prospectus simplifié du fonds daté du 24 juillet 2023 (le « **prospectus simplifié** ») est modifié par les présentes et doit être lu à la lumière des renseignements supplémentaires présentés ci-après. Des changements correspondants qui tiennent compte de la présente modification n° 1 sont par les présentes apportés à toute information applicable du prospectus simplifié. À tous autres égards, l'information figurant dans le prospectus simplifié n'est pas révisée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié.

**Placement des titres des séries A, F et P**

À compter du 7 novembre 2023 ou vers cette date, le fonds émettra des titres des séries A, F et P, qui seront tous offerts selon les modalités décrites dans la présente modification n° 1 et dans le prospectus simplifié.

Par conséquent, les rubriques visées de la partie A du prospectus simplifié sont modifiées dans le but de tenir compte de l'ajout de ces séries :

**Frais de gestion, frais d'administration et commissions de suivi des titres des séries A, F et P du fonds**

1. Les frais de gestion annuels des titres des séries A et F du fonds s'établissent comme suit :

Série A	Série F
1,50 %	0,75 %

2. Les taux des frais d'administration annuels des titres des séries A, F et P du fonds s'établissent comme suit :

Série A	Série F	Série P
0,17 %	0,17 %	0,17 %

3. Les taux annuels maximums des frais de gestion de la série P du fonds s'établissent comme suit :

Série P
0,75 %

4. Nous payons à la société de votre représentant une commission de suivi à l'égard des titres de série A. Les taux maximums des commissions de suivi à l'égard de cette série du fonds s'établissent comme suit :

Option avec frais d'acquisition, jusqu'à :	Option avec frais reportés habituels, jusqu'à :	Option avec frais réduits, jusqu'à :
0,75 %	0,30 %	0,30 %

**Modifications connexes apportées à la partie B du prospectus simplifié**

À la sous-rubrique « Détail du fonds – Date de création », l’information suivante est ajoutée :

« Série A	Le 7 novembre 2023 »
« Série F	Le 7 novembre 2023 »
« Série P	Le 7 novembre 2023 »

**Droits de résolution et sanctions civiles**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l’égard d’un contrat de souscription de titres d’OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l’aperçu du fonds, ou un droit d’annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d’un contrat de souscription de titres d’un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l’aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l’OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d’information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

*Gestion mondiale d’actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.*

Pour demander que le présent document vous soit envoyé dans un format différent, veuillez communiquer avec nous par l’intermédiaire de notre site Web, [www.ci.com/fr](http://www.ci.com/fr), ou par téléphone, au 1 800 792-9355.

## Attestation du fonds, du gestionnaire et du promoteur

La présente modification n° 1 datée du 6 septembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 24 juillet 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

DATÉE du 6 septembre 2023

« *Darie Urbanky* »

Darie Urbanky  
Président, agissant à titre de chef de la  
direction de  
Gestion mondiale d'actifs CI

« *Yvette Zhang* »

Yvette Zhang  
Chef des finances de  
Gestion mondiale d'actifs CI

Au nom du conseil d'administration de Gestion mondiale d'actifs CI,  
à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« *Elsa Li* »

Elsa Li  
Administratrice

Au nom de Gestion mondiale d'actifs CI,  
à titre de promoteur

« *Darie Urbanky* »

Darie Urbanky  
Président, agissant à titre de chef de la direction